



# Bulletin communal d'information

*Janvier à Juin 2024*



*Samedi 8 Juin, fête du Gym-Club*

## Mot du Maire

### Vie municipale

(p 2 à 13)

❖ Etat civil 2023

❖ Conseils municipaux

.... 25 Janvier

.... 7 Mars

8 Avril

❖ Vie municipale en images

### Vie associative

(p 14 et 15 )

### Garchy pratique

(p 16 )

## ***Le Mot du Maire,***

Je profite de ce bulletin municipal pour mettre l'accent sur certains points.

Le premier concerne l'entretien des espaces publics face à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette démarche requiert la participation active de chacun d'entre nous.

Je vous invite donc à contribuer à cet effort collectif en prenant en charge le désherbage des abords de vos habitations. En nettoyant régulièrement les trottoirs et les espaces verts situés devant vos maisons, vous participerez activement à l'embellissement de notre commune tout en préservant notre environnement. Vous êtes déjà nombreux à le faire, je vous en remercie.

Nos employés communaux s'emploient quotidiennement à entretenir notre commune, mais il leur est difficile de faire face au développement rapide de la végétation, très dense en cette période exceptionnellement pluvieuse. Leur travail mérite d'être reconnu et salué.

Je souhaite également attirer votre attention sur une valeur essentielle à notre vie en communauté : le respect du voisinage.

Respecter les règles de civisme, c'est également faire preuve de courtoisie et de considération envers vos voisins. Le respect du voisinage passe par de petits gestes au quotidien (le bruit en respectant les horaires légaux, la propreté, le stationnement, la vitesse dans la traversée du bourg et des hameaux, la courtoisie...) qui, cumulés, contribuent grandement à la qualité de vie de chacun.

Notre commune est un lieu de vie agréable et harmonieux, et c'est à nous tous de veiller à ce qu'elle le reste.

Je souhaiterais également que vous puissiez respecter les jours et heures d'ouverture de la mairie afin que notre secrétaire, toujours serviable et à votre écoute, puisse effectuer son travail dans de bonnes conditions.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et de votre engagement.

Les mois d'été sont toujours marqués par plusieurs événements festifs et culturels. Je tiens à remercier toutes les associations communales pour leur dynamisme. Elles jouent un rôle crucial dans la vitalité de notre commune. La municipalité continuera de soutenir leurs initiatives, notamment par la gratuité de la salle des fêtes.

Je vous souhaite à toutes et à tous un été ensoleillé, riche en moments de partage en famille et entre amis.

Profitons de cette agréable période !.

Denis HOUCHOT

## Etat-Civil *Premier semestre 2024*



18 Février Madame Monique VIATEUR  
23 Février Monsieur Jean PICART  
1<sup>er</sup> Mai Madame Jacqueline CHABANNE

## Conseil municipal :

### Compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.*

#### **Etaient Présents :**

*Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 2<sup>ème</sup> Adjoint — Véronique ADAM — Guy-Louis BINANT - Alain BOURGEX - Georges DERUY - Stéphane LAFRANCHISE — Françoise MOURLON - Frédéric VILLANI.*

**Absents excusés :** *Madame Béatrice LAMOUREUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Denis HOUCHOT – Monsieur Samuel HOMAGE.*

**Secrétaire de Séance :** *Madame Françoise MOURLON.*

#### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Zones d'accélération
- Passage à la fibre
- Prime Pouvoir Achat exceptionnelle
- Questions diverses

#### **Commission d'Évaluation des Charges transférées CLECT**

Cette commission est en charge d'évaluer le coût net des charges transférées lors d'un transfert de compétence et doit être composée de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au conseil municipal la compétence de principe de désignation de ses représentants au sein de l'EPCI. Cette désignation doit faire l'objet d'une délibération.

Le membre titulaire doit être le maire et le membre suppléant, un représentant de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

# Vie municipale

## DÉSIGNE :

- Monsieur Denis HOUCHOT, Maire, comme membre titulaire
- Madame Béatrice LAMOUREUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, membre suppléante

## Zones d'accélération

### Lancement de la concertation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces zones d'accélération devait être prise fin d'année 2023 puis transmise au référent préfectoral dans la Nièvre, le Secrétaire Général de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public les **lundi 19, mardi 20, jeudi 22 et vendredi 23 février 2024 de 14 h 00 à 16 h 30 à la mairie.**

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Il est rappelé que le conseil municipal reste sur sa position et refuse tout projet d'éolien.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

## DÉCIDE :

- d'informer le public des modalités de concertation par affichage en mairie, ainsi que sur le tableau extérieur d'affichage et par insertion sur le site Internet de la commune.
- de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration en mettant à disposition du public un registre **les lundi 19, mardi 20, jeudi 22 et vendredi 23 février 2024 de 14 h 00 à 16 h 30 à la mairie,**

## PASSAGE A LA FIBRE

Lors du conseil municipal du 27/09/2023, le maire avait informé le conseil municipal que le réseau cuivre disparaîtra prochainement au profit de la fibre.

Afin d'anticiper ce changement pour la bonne continuité du travail, le conseil avait demandé que le fournisseur d'accès devrait, en cas de panne, pouvoir maintenir l'accès internet.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des 2 devis reçus, décide de solliciter d'autres prestataires.

## PRIME Pouvoir d'Achat exceptionnelle

Le décret 2023-1006 du 31/10/2023 instaure la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale.

Cette prime doit être déterminée par l'assemblée délibérante. Son versement est facultatif et est laissé à la discrétion de l'employeur.

Le conseil municipal décide de soumettre au Comité Social Technique (CST) du Centre de Gestion de la Nièvre, un projet de délibération avec toutes les mentions demandées, comme le requiert la procédure.

# Vie municipale

## Questions diverses :

- La date du spectacle de Noël des enfants a été fixée au vendredi 20 décembre 2024. L'animation sera assurée par la compagnie « Capitaine des mots ».
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la demande faite par Madame le Sous-Préfet, l'éclairage public restera allumé toutes les nuits des vendredis aux samedis et idem aux dimanches, ainsi que les veilles de jours fériés, sur le hameau de Maizières.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'achat de 2 panneaux de signalisation seront à prévoir cette année pour indiquer l'emplacement de la salle polyvalente. Il est également question de mettre un interrupteur pour pouvoir couper la lumière de la salle à partir de la scène et une réflexion est faite autour de la pose d'un rail au-dessus de la scène permettant d'accueillir des spots pour les évènements organisés.

La séance est levée à 20 h 30.

## *Conseil municipal*

### *Compte-rendu de la séance du*

### *7 Mars 2024*

*L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.*

#### **Etaient Présents :**

*Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Béatrice LAMOUREUX, 1er Adjoint - Jean-Paul NARCY, 2eme Adjoint - Veronique ADAM - Guy-Louis BINANT - Georges DERUY – Stéphane LAFRANCHISE - Françoise MOURLON - Frédéric VILLANI.*

**Absents excusés :** *Monsieur Alain BOURGEX qui a donné pouvoir à Monsieur NARCY et Monsieur Samuel HOMAGE qui a donné pouvoir à Monsieur HOUCHOT.*

**Secrétaire de Séance :** *Madame Béatrice LAMOUREUX.*

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023 - Affectation du résultat
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Zones d'accélération Enr
- Questions diverses

# Vie municipale

## Compte de gestion 2023 - Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal, lequel se résume ainsi :

### **Fonctionnement**

dépenses : 299 059.62€

recettes : 350 301.46€

report excédent 2022 : 11 086.33 €

### **Investissement**

dépenses : 113 718.20 €

recettes : 72 431.62 €

report excédent exercice 2022 : 89 472.89 €

### Restes à réaliser exercice 2023 :

Dépenses : 1 168 €

Recettes : 8 510 €

Soit un excédent global de clôture de 117 856.48 €, non compris l'excédent du CCAS s' élevant à 1 104.49 €.

**Le compte administratif** est en concordance avec **le compte de gestion** dressé par le Trésorier Municipal. Ces deux documents sont adoptés à l'unanimité.

## Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation.

## Zones d'accélération Enr

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les zones d'accélération envisagées par la Commune a été consultable du 19 au 23 février 2024 inclus, durant les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Un registre de concertation a permis au public de formuler ses observations.

Le public a été au préalable informé des modalités de concertation par affichage et par insertion sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation :

Une personne a fait part, par courriel, de son avis global sur les ENR installables sur les territoires.

Aucune personne ne s'est présentée en mairie durant la concertation.

Les zones d'accélération présentées ont été validées par le conseil municipal. Elles sont consultables en mairie.

# Vie municipale

## Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ d'un des locataires courant mars 2024. Il faudra donc lui restituer sa caution. De plus, un nouveau locataire est déjà attendu pour ce logement en avril 2024.
- Après consultation de plusieurs devis de divers opérateurs téléphoniques, celui d'Orange a été retenu pour le raccordement à la fibre.

La prochaine réunion aura lieu le Lundi 8 avril 2024 à 19h30.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

## **Conseil municipal** **Compte-rendu de la séance du** **8 Avril 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.*

### Etaient Présents :

*Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire – Béatrice LAMOUREUX, 1<sup>er</sup> Adjoint – Jean-Paul NARCY, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Véronique ADAM – Guy-Louis BINANT - Alain BOURGEX - Samuel HOMAGE - Georges DERUY - Stéphane LAFRANCHISE*

*Absents excusés : Madame Françoise MOURLON – Monsieur Frédéric VILLANI.*

*Pouvoir : Madame Françoise MOURLON a donné pouvoir à Madame Béatrice LAMOUREUX.*

*Secrétaire de Séance : Monsieur Alain BOURGEX.*

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget primitif 2024
- Questions diverses

### Budget primitif 2024

Après avoir été étudié en commission des finances, le budget est présenté et commenté.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 448 625.50 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 102 738.85 € pour la section d'investissement.

Il est approuvé à l'unanimité.

Dépenses d'investissement inscrites au budget :

- Travaux de voirie
- Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de mairie
- Acquisition de mobilier
- Réfection du mur d'enceinte de la mairie

L'Etat a augmenté de **3.4 %** les bases d'imposition des différentes taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de n'apporter aucune augmentation aux taux d'imposition communaux notifiés par l'Etat.

Le taux communal concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu à **29.60 %** et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à **22.91 %**.

# Vie municipale

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, reconduit en 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires. Le taux communal est maintenu à **3.82 %**.

**La hausse d'impôts pour le contribuable en 2024 ne sera que le fait de l'Etat.**

## Questions diverses

### Adhésion de la commune de OUAGNE au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élus de la commune de Ouagne ont manifesté leur souhait d'adhérer au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Considérant l'accord du comité syndical dudit SIAEP,

Considérant que les communes membres du SIAEP doivent se prononcer à chaque nouvelle demande d'adhésion, Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Ouagne au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### La commémoration du 8 mai 1945 se déroulera comme suit :

11 h : Rassemblement devant le Monument aux Morts, dépôt de gerbe

Puis un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes.

### Collecte des emballages et papiers des résidents secondaires :

Deux bacs jaunes ont été installés, l'un à Maizières, l'autre à Vesvres pour permettre aux résidents secondaires de déposer leurs sacs jaunes. Des clés sont mises à leur disposition. S'adresser en mairie.

La séance est levée à vingt heures et trente minutes.

\*\*\*\*\*

**RAPPEL IMPORTANT**

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE n'est pas ouvert le matin.**

**Il est ouvert UNIQUEMENT**

**LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**

**de 14 H 00 à 16 H 30**

**ou sur rendez vous au 03-86-69-12-79**

[www.mairie-garchy.fr](http://www.mairie-garchy.fr)

Mairie de GARCHY – 1, rue Ernest Durand –

58150 GARCHY Tél. : 03 86 69 12 79

[secretariat@mairie-garchy.fr](mailto:secretariat@mairie-garchy.fr)

# Vie municipale



**Dimanche 28 janvier**

Assemblée Générale de l'Association  
Loisirs, suivie d'un repas dansant. 113  
adhérents présents



**Samedi 10 Février**

L'association du Jardin inattendu a organisé une soirée cabaret. Un peu plus de 80 personnes ont répondu présentes et ont passé une agréable soirée grâce au beau spectacle donné par la troupe de transformistes tout en dégustant un excellent repas

# Vie municipale



## Samedi 17 Février

Madame Perez Marie a fêté ses 100 ans. Une délégation de la municipalité était présente afin de se joindre à la famille pour fêter ce mémorable anniversaire.



## Vendredi 23 février

Le café associatif « Le Jardin Inattendu » installé au cœur du village a insufflé un nouveau souffle à la vie associative. Son assemblée générale a été suivie par une nombreuse assistance qui apprécie les fréquentes animations proposées, tant au café qu'à la salle des fêtes voisine. Entouré de la secrétaire Marie Ange Boraso et d'Annie Roussel la trésorière, le Président Arnaud Boulet a dressé le bilan 2023, marqué par une fréquentation en hausse, au niveau du restaurant et des manifestations, rappelant la volonté du comité de pilotage d'ouvrir au plus grand nombre de personnes toutes les formes de cultures.



## Samedi 24 février

Le public a montré sa fidélité à ce rendez-vous. Plus de 160 spectateurs, certains de passer une bonne soirée avec des rires au gré de répliques jubilatoires.

La soirée a été une nouvelle fois menée tambour battant avec les deux comédies «*Toqué avant d'entrer*» de François Scharre et «*Un beau salaud*» de Pierre Chesnot, interprétées par quatorze comédiens de talent.

L'AEP de Couy fête cette année ses 60 années d'existence !

# Vie municipale



## Dimanche 10 Mars

90 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le repas choucroute, concocté par les membres du bureau de l'Association Loisirs de Garchy. Anne-Charlotte assurant l'animation musicale, a réservé aux convives une agréable surprise, la prestation très ovationnée d'Ambre, sa fille, qui, à la trompette, a démontré tout le talent de ses 11 ans. Le Président Alain Bourges et son équipe étaient ravis du succès de cette animation.



## Dimanche 17 Mars

Le Jardin Inattendu a organisé sa seconde exposition de voitures anciennes. Le spectacle se situait sur la place. Malgré un temps incertain, bien des collectionneurs ont mis le cap sur Garchy où des visiteurs ont pu admirer les belles carrosseries.



## Samedi 6 et Dimanche 7 Avril

Vide armoire organisé par le comité des fêtes.

# Vie municipale



## Dimanche 21 Avril

Sur les terrains de Garchy, se sont déroulés les phases finales du Championnat de la Nièvre doublettes mixte ainsi que le Championnat doublettes jeunes. Merci à tous les joueurs et spectateurs pour avoir respecté les lieux.

Un grand merci à tous les bénévoles, sans lesquels ces manifestations ne pourraient avoir lieu.



## Jeudi 25 Avril

Les représentants de la communauté de communes Cœur de Loire ont réalisé, dans la salle polyvalente, une formation pour l'utilisation du composteur ainsi qu'une distribution gratuite de l'outil à l'issue de celle-ci. Une vingtaine d'habitants étaient présents pour cette information.



## Dimanche 19 Mai

En ce dimanche de Pentecôte le jardin Inattendu a organisé une brocante. Au vu du temps maussade qui sévit en ce printemps 2024 il semblait peu probable que celle-ci puisse être maintenue. De ce fait de nombreux exposants avaient annulé leur présence. Néanmoins une amélioration de dernière minute a permis la tenue de celle-ci et les fidèles ont répondu présents permettant une pleine réussite de cette journée

# Vie municipale



## Vendredi 31 Mai

Le jardin Inattendu avait donné rendez-vous sur l'esplanade de la commune devant la salle des fêtes. Un immense barnum a été dressé afin d'accueillir les participants à la fête des voisins, chacun apportant soit de la nourriture, soit de la boisson. Malgré la pluie une trentaine de personnes étaient présentes et ont pu se régaler avec les mets préparés par chacun au son des airs de musique du groupe Don Vello.



## Samedi 8 Juin

Le gym club de Garchy a tenu son Assemblée Générale. Après avoir remercié les membres de l'association, les membres du bureau pour leur investissement et la mairie, la Présidente a présenté le bilan de l'année. 48 adhérents, dont 14 enfants. 17 adultes entraînés par Ludivine pratiquent le step. Certains d'entre-eux sont allés en compétition pour la première fois cette année et ont remporté la 1<sup>ère</sup> place. La saison a été déficitaire de 622 € en raison des frais de déplacement mais le solde du compte reste positif. Le bureau a été reconduit dans sa totalité. La fête du Gym Club se déroula l'après-midi. Chaque groupe démontra ses talents, sous le thème des 4 saisons.



## Dimanche 9 Juin

Les membres du conseil municipal ont tenu à tour de rôle le bureau de vote en cette journée d'élections européennes. A 18 heures le bureau a été clos et le dépouillement a été réalisé. 218 électeurs se sont déplacés sur 360 inscrits soit un taux de 60,5% bien au-dessus de la moyenne nationale.

# Vie associative

## Le Jardin inattendu

**vendredi 14 juin** : CONCERT LAGARTO LOOP Musicien chérie de MANU CHAO ; restauration possible.

**Vendredi 21 juin**: 20 h Fête de la musique au café avec la présence de MATT DE HARP (blues -cajun) Restauration possible avec réservation au 0345262418

**Dimanche 14 juillet** : 12 h Repas républicain sous les tilleuls - Jambon à la broche avec animation musicale .

**Samedi 20 juillet** : 20 h Concert MARIN GRAVIÈRE (piano, guitare, voix) variété Restauration possible

**Samedi 27 Juillet** : 19 h à 23 h 45 1<sup>er</sup> Festival du jardin inattendu avec la présence de 3 groupes

19 h - 20 h Gabriel Moreau

20 h - 21 h 30 Groupe SINEO

21 h 45 - 23 h 30 Groupe DARSEN

Suivi d'un feu d'artifice au bord du plan d'eau

Restauration cochon à la broche

**Samedi 07 septembre** : 20 h CONCERT SPECTACLE compagnie Agora « Ta lettre a dû croiser la mienne » (BARBARA )

**Arnaud Boulet** Président du café restaurant le Jardin Inattendu

## Le Gym Club de Garchy

Ce 9 Juin le Gym Club a occupé toute la journée la salle polyvalente de Garchy.

Le matin le Gym-Club tenait son Assemblée Générale annuelle. Etaient présents : Monsieur Houchot, maire de Garchy, Madame Dominique Volat, responsable technique au sein du comité départemental de gymnastique de la Nièvre ainsi que Monsieur Deruy, conseiller municipal . Au cours de cette assemblée ont été évoquées les actions du club durant cette saison 2023/2024. La création d'une nouvelle section Aérobie/step .Toujours les babies, les loisirs et les adultes pour la gym. 48 licenciés cette saison Une saison très bien suivie par tous les licenciés.

La création de cette nouvelle section a engendré une nouvelle dynamique : engagements en compétition, nouveaux entraînements. Nous sommes le seul club dans la Nièvre pour l'instant à opter pour ce genre de gym ! L'après-midi ce fut la fête : babys, loisirs, step, adultes se sont défoulés et ont fait la fête sans compter.

Le soir tout le Gym-Club s'est retrouvé pour un repas participatif.

Une journée fort sympathique ,avec des parents ,des amis et tous les adhérents du Gym Club.

Bientôt les vacances. Nous vous souhaitons de bien en profiter, nous vous disons au mois de Septembre.

## Comité des Fêtes de Garchy

Le comité des fêtes a organisé ce dernier trimestre un vide-ardoire au début avril. Pas de chance tout le monde était à Pougues ce week end !!!! Ce n'est que partie remise.

**Premier week-end d'octobre : FOIRE AUX LIVRES, AUX DISQUES, AUX DVD !!!!!**

**Week-end du 11 Novembre : VIDE ARMOIRE.**

En espérant que vous viendrez nombreux à ces moments.

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous !

**La Présidente, Maïthé Aubert**

# Vie associative

## Association loisirs

La **40<sup>e</sup> Assemblée Générale** rassembla 93 adhérents. Tradition respectée, réunion statutaire, bon bilan financier présenté par D.Houchot. La carte reste à 12 € et l'Association a fait un don de 100 € à la coopérative scolaire. Le repas concocté et servi par les membres du bureau fut fort apprécié. Tout l'après-midi les participants ont pu s'adonner à leurs danses favorites avec l'accordéoniste N. Mézières.

Salle comble, ambiance surchauffée, tout se présentait bien pour la **soirée théâtrale** avec l'AEP de Couy qui fêtait ses 60 ans. Première partie de F.Share : un homme en instance de divorce trouve une colocation peu chère en plein Paris, mais avec des colocataires atteints de petits défauts physiques ou mentaux, disons des colocataires "toqués", d'où le titre "toqués avant d'entrer": la difficulté pour cet homme étant de cacher ces personnes lors de la visite d'un juge aux affaires sociales pour la garde des enfants dont la mère, un vrai dragon, en veut également la garde. La deuxième partie de P. Chesnot "un beau salaud", fait état d'un homme marié pour la deuxième fois dont l'ex-épouse et la nouvelle s'entendent à merveille, mais qui a plusieurs maîtresses qu'il essaie de cacher les unes par rapport aux autres et à ses épouses par ses manigances. Une soirée menée tambour battant qui a fait l'unanimité des spectateurs.

Dimanche 10 mars 90 convives étaient réunis à la salle polyvalente pour le traditionnel **repas choucroute** réalisé par l'équipe de l'Association. La choucroute et ses garnitures étaient généreuses, appétissantes, délicieuses de l'avis général. L'animation musicale d'Anne-Charlotte a séduit les amateurs de danses et une agréable surprise fut la prestation très ovationnée d'Ambre, la fille d'Anne-Charlotte qui, à la trompette, nous démontra tout le talent de ses 11ans avec quelques morceaux entraînants. Les organisateurs étaient ravis à la fois de la participation et de la satisfaction des convives. Leur gros travail de préparation et de service était ainsi récompensé.

Le groupe parti le mercredi vers 11 h, arriva à Steinbourg (Alsace) pour dîner et coucher. L'hôtel, très agréablement situé au bord du canal de la Marne au Rhin a tout ce que l'on peut demander : personnel accueillant et aux petits soins, chambres grand confort, repas choisis typiquement alsaciens et excellents, service impeccable. Avant dîner, apéro sur la terrasse pour certains, promenade au bord du canal en assistant au franchissement des écluses par les petits bateaux de vacanciers pour d'autres ou simplement repos dans la chambre. Le lendemain matin les participants ont eu la surprise, sur une idée du président, de voir leur chauffeur les conduire à St Louis-Arzviller d'abord à une cristallerie où ils ont pu faire quelques achats et ensuite à l'ascenseur à bateaux ou plan incliné, sur le canal, qui permet aux bateaux d'éviter 17 écluses sur un peu moins de 4 kms : visite guidée rapide mais très intéressante. Puis direction **Kirrwiller au Royal Palace, but du voyage**.

Prise en charge de suite par un personnel avenant pour les amener à leurs tables où les attendait une coupe de crémant d'Alsace. Animation par une chanteuse et un chanteur pendant le succulent repas : Mise en bouche - Terrine de foie gras de canard au Grand Marnier, purée d'agrumes et petit kougelhopf - Crème de saumon à l'aneth, salade de lentilles - Ballotine de caille farcie aux cranberries, pomme de terre onctueuse, mijotée de légumes, sauce au foin - Entremet glacé chocolat framboise, financier à l'eau de rose - Café.. Petite surprise à nouveau de l'Association : un mug décoré du Royal Palace offert à chacun et chacune. Puis tout le monde à la salle amphithéâtre pour le spectacle : sensationnel, époustouflant, impressionnant, splendide et encore....Pendant deux heures, ils ont pu admirer, sur une Histoire d'Amour, des ballets formidables et danse robotique, des scènes admirables, équilibristes, pôle aérien, contorsionnistes, un humoriste à pleurer de rire, le quick change : changement de tenue ou vêtements en deux ou trois secondes, sangles aériennes où deux artistes font des figures au bout de simples sangles etc... Retour à l'hôtel à Steinbourg. Le troisième jour, Riquewihr : la perle du vignoble alsacien grâce à son Riesling réputé et aussi à son cachet de cité médiévale, à ses maisons et petites rues à visiter. Visite libre ou en petit train pour quelques-uns, dégustation gratuite de pâtisseries ou charcuteries ou Riesling (payant). Ostheim et ses cigognes sur la place nous attendaient, le restaurant aussi pour savourer la délicieuse choucroute, obligatoire en Alsace. Le trajet du retour permit une bonne digestion et quelques ronflements. Arrivée vers 22 h avec des participants enchantés de leur voyage.

Une pensée pour Monique Viateur, ancienne membre du bureau, qui nous a quittés depuis peu.

## Prochaine manifestation : le tourne-broche le 30 juin

Nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous. A bientôt.

**Le Président Alain BOURGEX**

# Garchy pratique



L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 14 h 00 à 16 h 30.

Services proposés :

Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés, affranchissement de colis et de lettres, vente de timbres, d'enveloppes « prêt-à-poster » et « prêt-à-envoyer colissimo », d'enveloppes de réexpédition et d'emballages « prêt-à-expédier Chronopost », retrait et dépôt d'espèces sur un compte La Banque Postale, mise à disposition d'une tablette, vente de produits « La poste mobile »

**Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à 16 ans.** Tous



les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3e mois suivant. L'attestation de recensement qui est délivrée est indispensable au jeune pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), mais également pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique).

**PIÈCES À PRODUIRE :**

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- livret de famille des parents.

**COMMENT EFFECTUER CETTE DÉMARCHÉ ?**

- **en se présentant en mairie, au cours du mois anniversaire des 16 ans, muni des pièces indiquées ci-dessus**

## **Bibliothèque**

*Ouverture le mercredi,  
De 16 h 30 à 18 h 30*

**Le Prêt des livres est gratuit. Madame Marie-Laure Charuel se tient à votre disposition pour vous les faire découvrir.**



### **Réglementation des bruits de voisinage**

#### **Extrait de l'arrêté du 21 mai 2007**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage .... Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

**Les jours ouvrables  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**

**Les samedis:  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30**

**Les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00**

### **Réglementation concernant la divagation des chiens et chats**

#### **Extrait de l'arrêté municipal du 3 avril 2007**

La divagation des chiens et des chats est interdite sur le territoire de la commune.

Tout chien errant sera conduit à la fourrière départementale.